

RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 63 - OCTOBRE 2016
Recueil publié le 25 octobre 2016

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N°63 – OCTOBRE 2016
Recueil publié le 25 octobre 2016

CENTRE HOSPITALIER DE FONTENAY LE COMTE

- DECISION DU DIRECTEUR GENERAL PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A LA DIRECTRICE DE SITE EN CHARGE DU CENTRE HOSPITALIER DE FONTENAY LE COMTE
N°YR/CJ/2016-1093

- DECISION DU DIRECTEUR PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A LA DIRECTION CHARGEE DES SERVICES FINANCIERS
N°YR/CJ/2016-1094

PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- ARRETE N° 2016/SGAR/483 portant modification des limites des arrondissements du département de la Vendée

**DECISION DU DIRECTEUR GENERAL
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A LA DIRECTRICE DE SITE
EN CHARGE DU CENTRE HOSPITALIER DE FONTENAY LE COMTE
N°YR/CJ/2016-1093**

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Départemental La Roche-sur-Yon / Montaigu / Luçon, du Centre Hospitalier de Fontenay le Comte, du Centre Hospitalier Côte de Lumière aux Sables d'Olonne et du Centre Hospitalier des Collines Vendéennes de La Châtaigneraie, Yvon RICHIR,

Vu la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,

Vu la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux droits des Patients, à la Santé et aux Territoires,

Vu le décret n°92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé pris pour l'application de la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le code de la Santé Publique,

Vu l'article L6143-7 (alinéa 5) du code de la Santé Publique fixant les dispositions réglementaires de délégation de signature du directeur,

Vu les articles D6143-33 à 36 du code de la Santé Publique,

Vu la convention de direction commune du 21 novembre 2014 entre le centre hospitalier départemental de Vendée à la Roche-sur-Yon, le centre hospitalier Côte de Lumière aux Sables-d'Olonne, le centre hospitalier de Fontenay-le-Comte et le centre hospitalier des Collines Vendéennes à La Châtaigneraie,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 19 janvier 2015, portant nomination de Monsieur Yvon RICHIR, directeur du Centre Hospitalier Départemental Vendée à La Roche sur Yon, également directeur à compter du 1^{er} décembre 2014, du Centre Hospitalier Côte de Lumière aux Sables d'Olonne, du Centre Hospitalier de Fontenay le Comte et du Centre Hospitalier des Collines Vendéennes de La Châtaigneraie,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 06 juillet 2015, portant affectation de Madame Claire FALLACHON au Centre Hospitalier Départemental La Roche-sur-Yon / Montaigu / Luçon, du Centre Hospitalier de Fontenay le Comte, du Centre Hospitalier Côte de Lumière aux Sables d'Olonne et du Centre Hospitalier des Collines Vendéennes de La Châtaigneraie, en qualité de directrice de site chargée du Centre Hospitalier de Fontenay le Comte,

DECIDE

ARTICLE 1 – Champ de la délégation

Délégation générale est donnée à **Madame Claire FALLACHON**, Directrice de site en charge du Centre Hospitalier de Fontenay le Comte, à l'effet de signer :

- L'ensemble des actes, décisions et documents relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement
- L'ensemble des actes, décisions et documents relevant de la compétence de l'ordonnateur.

ARTICLE 2 - Absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général et de la Directrice de site, délégation générale est donnée à Madame Charlotte PINEAU, Directrice adjointe chargée des Services Financiers, Directrice référente de l'EHPAD.

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général, de la Directrice de site et de la Directrice adjointe chargée des Services Financiers et référente de l'EHPAD, délégation générale est donnée à Monsieur Erick BOURDON, Directeur Adjoint chargé des Ressources Humaines et des Affaires Médicales.

ARTICLE 3 – Abrogation de décisions antérieures portant délégations de signature

Cette décision abroge les délégations de signature suivantes :

- YR/CJ/2013-1202 du 04/12/2013
- YR/CJ/2014-1099 du 26/09/2014
- YR/CJ/2015-1017 du 17/02/2015
- YR/CJ/2015-1060 du 01/09/2015

ARTICLE 4 - Date d'effet, notification et publication

La présente décision prendra effet à partir du 19 octobre 2016.

Elle est notifiée aux intéressés et publiée en interne sous la forme d'une rubrique de réseau et par voie d'affichage ; elle est transmise au recueil des actes administratifs de la Vendée. Elle est communiquée au Conseil de Surveillance et transmise à Madame le Trésorier de Fontenay le Comte.

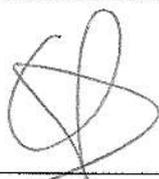
ARTICLE 5 - Recours

La présente délégation s'exerce dans le respect de la législation et des réglementations en vigueur.

Elle peut, conformément au Code de la Justice Administrative, être contestée soit par recours gracieux auprès du Directeur, soit par un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois après sa publication.

ARTICLE 6 - Forme des signatures

La forme des signatures et des paraphes de Madame Claire FALLACHON et des personnes désignées ayant délégation de signature en son absence sont désignées ci-dessous :

Prénom - NOM	Signature	Paraphe
Madame Claire FALLACHON (titulaire de la délégation)		CF
Madame Charlotte PINEAU (en cas d'absence du titulaire)		CP
Monsieur Erick BOURDON (en cas d'absence du titulaire et du 1 ^{er} suppléant)		

Fait à Fontenay le Comte, le 19 octobre 2016
en quatre exemplaires originaux

Yvon RICHIR


Directeur Général

Destinataires :

Madame Claire FALLACHON
Madame Charlotte PINEAU
Monsieur Erick BOURDON
Madame le Trésorier de Fontenay le Comte
Dossiers intéressés
Dossier Direction générale
Affichage et rubrique réseau CH de Fontenay le Comte
Recueil des actes administratifs de la Vendée

**DECISION DU DIRECTEUR
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A LA DIRECTION CHARGEE DES SERVICES FINANCIERS
N°YR/CJ/2016-1094**

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Départemental La Roche-sur-Yon / Montaigu / Luçon, du Centre Hospitalier de Fontenay le Comte, du Centre Hospitalier Côte de Lumière aux Sables d'Olonne et du Centre Hospitalier des Collines Vendéennes de La Châtaigneraie, Yvon RICHIR,

Vu la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,

Vu la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux droits des Patients, à la Santé et aux Territoires,

Vu le décret n°92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé pris pour l'application de la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le code de la Santé Publique,

Vu l'article L6143-7 (alinéa 5) du code de la Santé Publique fixant les dispositions réglementaires de délégation de signature du directeur,

Vu les articles D6143-33 à 36 du code de la Santé Publique,

Vu la convention de direction commune du 21 novembre 2014 entre le centre hospitalier départemental de Vendée à la Roche-sur-Yon, le centre hospitalier Côte de Lumière aux Sables-d'Olonne, le centre hospitalier de Fontenay-le-Comte et le centre hospitalier des Collines Vendéennes à La Châtaigneraie,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 19 janvier 2015, portant nomination de Monsieur Yvon RICHIR, directeur du Centre Hospitalier Départemental Vendée à La Roche sur Yon, également directeur à compter du 1^{er} décembre 2014, du Centre Hospitalier Côte de Lumière aux Sables d'Olonne, du Centre Hospitalier de Fontenay le Comte et du Centre Hospitalier des Collines Vendéennes à La Châtaigneraie,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 19 janvier 2015, portant nomination de Madame Charlotte PINEAU en qualité de directrice adjointe de la Direction Commune CHD VENDEE - CH Fontenay-le-Comte - CH Côte de Lumière - CH Les Collines Vendéennes,

DECIDE

ARTICLE 1 - champ de la délégation

Délégation de signature est donnée à **Madame Charlotte PINEAU**, directrice adjointe chargée de la Direction des Finances, à l'effet :

- de procéder à la liquidation et à la mise en recouvrement des titres de recettes
- de signer la correspondance avec les organismes tiers payeurs et tous autres débiteurs de l'établissement,
- de négocier avec les organismes bancaires les emprunts arrêtés dans le cadre du budget annuel d'investissement, la signature des contrats de prêts relevant du directeur,
- de signer toute correspondance dans l'exercice de ses fonctions avec les autorités de Tutelle départementale et régionale, les services du Trésor Public

ARTICLE 2 - absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Charlotte PINEAU et de Mme Claire FALLACHON, M. Erick BOURDON, Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Médicales est désigné pour assurer les attributions déléguées à Mme Charlotte PINEAU.

ARTICLE 3 – Abrogation de décisions antérieures portant délégations de signature

Cette décision abroge la délégation de signature suivante :

- YR/CJ/2013-1192 du 18/11/2013

ARTICLE 4 - - Date d'effet, notification et publication

La présente décision prendra effet à compter du 19 octobre 2016.

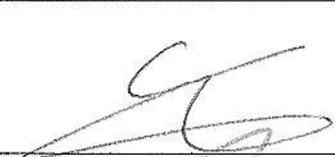
Elle est notifiée à l'intéressé et publiée en interne sous la forme d'une rubrique de réseau et par voie d'affichage ; elle est transmise au recueil des actes administratifs de la Vendée. Elle est communiquée au Conseil de Surveillance et transmise à Madame le Trésorier de Fontenay le Comte.

ARTICLE 5 - Recours

La présente délégation s'exerce dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur. Cet acte peut, conformément au Code de la Justice Administrative, être contesté soit par recours gracieux auprès du Directeur, soit par un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois après sa publication.

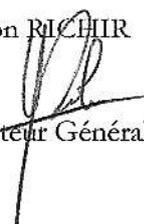
ARTICLE 6 - Forme des signatures

La forme des signatures et des paraphes de Madame Charlotte PINEAU et de la personne désignée ayant délégation de signature en son absence sont désignées ci-dessous :

Prénom - NOM	Signature	Paraphe
Madame Charlotte PINEAU (titulaire de la délégation)		CP
Monsieur Erick BOURDON (en cas d'absence du titulaire)		

Fait à Fontenay le Comte, le 19 octobre 2016
en trois exemplaires originaux

Yvon RICHIR


Directeur Général

Destinataires :

Madame Charlotte PINEAU
Monsieur Erick BOURDON
Madame le Trésorier de Fontenay le Comte
Dossiers intéressés
Dossier Direction générale
Affichage et rubrique réseau CH de Fontenay le Comte
Recueil des actes administratifs de la Vendée



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

ARRETE N° 2016/SGAR/ 483
portant modification des limites des arrondissements
du département de la Vendée

Le Préfet de la région Pays de la Loire
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3113-1 ;
- VU l'avis favorable émis par le Conseil départemental de la Vendée dans sa séance du 22 avril 2016 sur les propositions du préfet de la Vendée concernant les modifications des limites des arrondissements de la Vendée ;
- VU l'avis favorable émis par le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Mareuillais, le 20 juin 2016 sur le projet de fusion des communautés de communes du Pays Né de la Mer, du Pays de Sainte Hermine, des Isles du Marais Poitevin et du Pays Mareuillais ;
- VU l'avis favorable émis par le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Né de la Mer, le 16 juin 2016 sur le même projet de fusion ;
- VU l'avis favorable émis par le conseil communautaire de la communauté de communes des Isles du Marais Poitevin, le 2 mai 2016 sur le même projet de fusion ;
- VU l'absence de délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Sainte Hermine, sur le même projet de fusion ;
- VU l'avis favorable de la commune de La Bretonnière-la-Claye du 21 avril 2016 sur le même projet de fusion ;
- VU l'avis favorable de la commune de Château-Guibert du 3 mai 2016 sur le même projet de fusion ;
- VU l'avis favorable de la commune de Corpe du 18 mai 2016 sur le même projet de fusion ;
- VU l'avis favorable de la commune de La Couture du 2 juin 2016 sur le même projet de fusion ;
- VU l'avis favorable de la commune de Mareuil-sur-Lay-Dissais du 7 juin 2016 sur le même projet de fusion ;
- VU l'avis favorable de la commune de Moutiers-sur-le-Lay du 31 mai 2016 sur le même projet de fusion ;
- VU l'avis favorable de la commune de Péault du 17 mai 2016 sur le même projet de fusion ;
- VU l'avis favorable de la commune des Pineaux du 25 mai 2016 sur le même projet de fusion ;
- VU l'avis favorable de la commune de Rosnay du 3 mai 2016 sur le même projet de fusion ;
- VU l'avis favorable de la commune de Sainte-Pexine du 17 mai 2016 sur le même projet de fusion ;
- VU l'avis défavorable de la commune de Bessay du 19 mai 2016 sur le même projet de fusion ;

- VU l'avis favorable émis par le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Palluau le 19 mai 2016, sur le projet de fusion de la communauté de communes du Pays de Palluau et de la communauté de communes Vie et Boulogne ;
- VU l'avis favorable émis par le conseil communautaire de la communauté de communes de Vie et Boulogne le 23 mai 2016, sur le même projet de fusion ;
- VU l'avis favorable de la commune d'Apremont du 10 mai 2016 sur le même projet de fusion ;
- VU l'avis favorable de la commune de Grand'Landes du 12 mai 2016 sur le même projet de fusion ;
- VU l'avis favorable de la commune de Falleron du 28 avril 2016 sur le même projet de fusion ;
- VU l'avis favorable de la commune de La Chapelle-Palluau du 3 mai 2016 sur le même projet de fusion ;
- VU l'avis favorable de la commune de Maché du 25 mai 2016 sur le même projet de fusion ;
- VU l'avis favorable de la commune de Palluau du 26 mai 2016 sur le même projet de fusion ;
- VU l'avis favorable de la commune de Saint Etienne-du-Bois du 28 avril 2016 sur le même projet de fusion ;
- VU l'avis favorable de la commune de Saint-Paul-Mont-Penit du 2 mai 2016 sur le même projet de fusion ;

Considérant l'appartenance des communes suivantes à l'arrondissement de La Roche-sur-Yon :

- Bessay
- La Bretonnière-la-Claye
- Château-Guibert
- Corpe
- La Couture
- Mareuil-sur-Lay-Dissais
- Moutiers-sur-le-Lay
- Péault
- Les Pineaux
- Rosnay
- Sainte-Pexine

Considérant l'appartenance des communes suivantes à l'arrondissement des Sables d'Olonne :

- Apremont
- Grand'Landes
- Falleron
- La Chapelle-Palluau
- Maché
- Palluau
- Saint-Etienne-du-Bois
- Saint-Paul-Mont-Penit

Sur proposition du préfet de la Vendée ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les communes énumérées ci-après sont retirées de l'arrondissement de La Roche-sur-Yon pour être ajoutées à l'arrondissement de Fontenay-le-Comte à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Bessay
- La Bretonnière-la-Claye
- Château-Guibert
- Corpe
- La Couture
- Mareuil-sur-Lay-Dissais
- Moutiers-sur-le-Lay
- Péault
- Les Pineaux
- Rosnay
- Sainte-Pexine

Article 2 :

Les communes énumérées ci-après sont retirées de l'arrondissement des Sables d'Olonne pour être ajoutées à l'arrondissement de La Roche-sur-Yon à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Apremont
- Grand'Landes
- Falleron
- La Chapelle-Palluau
- Maché
- Palluau
- Saint-Etienne-du-Bois
- Saint-Paul-Mont-Penit

Article 3 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le préfet du département de la Vendée sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun pour ce qui le concerne. Il sera transmis au président du conseil régional des Pays de la Loire et au président du conseil départemental de la Vendée et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Nantes, le 25 OCT. 2016



Henri-Michel COMET

**Annexe 1 - liste des communes de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte
au 1^{er} janvier 2017**

Fontenay-le-Comte (chef-lieu d'arrondissement)

L'Aiguillon-sur-Mer

Antigny

Auchay-sur-Vendée

Bazoges-en-Pareds

Benet

Bessay

Bouillé-Courdault

Le Boupère

Bourneau

La Bretonnière-la-Claye

Breuil-Barret

La Caillère-Saint-Hilaire

Cezais

Chaillé-les-Marais

Champagné-les-Marais

La Chapelle-aux-Lys

La Chapelle-Thémer

Chasnais

La Châtaigneraie

Château-Guibert

Chavagnes-les-Redoux

Cheffois

Corpe

La Couture

Damvix

Doix-lès-Fontaines

Faymoreau

Foussais-Payré

Grues

Le Gué-de-Velluire

L'Hermenault

L'Île-d'Elle

La Jaudonnière

Lairoux

Le Langon

Liez

Loge-Fougereuse

Longèves

Luçon

Les Magnils-Reigniers

Maillé

Maillezais

Marillet

Marsais-Sainte-Radégonde

Le Mazeau

Mareuil-sur-Lay-Dissais

La Meilleraie-Tillay

Menomblet
Mervent
Monsireigne
Montournais
Montreuil
Moreilles
Mouilleron-Saint-Germain
Moutiers-sur-le-Lay
Mouzeuil-Saint-Martin
Nalliers
Nieul-sur-l'Autise
L'Orbrie
Oulmes
Péault
Petosse
Les Pineaux
Pissotte
Le Poiré-sur-Velluire
Sèvremont
Pouillé
Pouzauges
Puy-de-Serre
Puyravault
Réaumur
La Réorthe
Rosnay
Saint-Aubin-la-Plaine
Saint-Cyr-des-Gâts
Saint-Denis-du-Payré
Saint-Étienne-de-Brillouet
Saint-Hilaire-des-Loges
Saint-Hilaire-de-Voust
Saint-Jean-de-Beugné
Saint-Juire-Champgillon
Saint-Laurent-de-la-Salle
Saint-Martin-de-Fraigneau
Saint-Martin-des-Fontaines
Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine
Saint-Maurice-des-Noues
Saint-Maurice-le-Girard
Saint-Mesmin
Saint-Michel-en-l'Herm
Saint-Michel-le-Cloucq
Sainte-Pexine
Saint-Pierre-du-Chemin
Saint-Pierre-le-Vieux
Saint-Sigismond
Saint-Sulpice-en-Pareds
Saint-Valérien
Sainte-Gemme-la-Plaine
Sainte-Hermine

Sainte-Radégonde-des-Noyers
Sérigné
La Taillée
Tallud-Sainte-Gemme
La Tardière
Thiré
Thouarsais-Bouildroux
Triaize
Velluire
Vix
Vouillé-les-Marais
Vouvant
Xanton-Chassenon

**Annexe 2 - liste des communes de l'arrondissement de La Roche-sur-Yon
au 1^{er} janvier 2017**

La Roche-sur-Yon (chef-lieu de département)

Aizenay

Apremont

Aubigny-Les Clouzeaux

Bazoges-en-Paillers

Beaufou

Beaurepaire

Bellevigny

La Bernardière

La Boissière-de-Montaigu

Boufféré

Bournezeau

Les Brouzils

La Bruffière

La Chaize-le-Vicomte

Chambreton

Chantonay

La Chapelle-Palluau

Chauché

Chavagnes-en-Paillers

La Copechagnière

Cugand

Dompierre-sur-Yon

Les Epesses

Essarts-en-Bocage

Falleron

La Ferrière

Fougeré

Grand'Landes

La Gaubretière

La Genétouze

La Guyonnière

L'Herbergement

Les Herbiers

Les Landes-Genusson

Les Lucs-sur-Boulogne

Maché

Mallièvre

La Merlatière

Mesnard-la-Barotière

Montaigu

Montréverd

Mortagne-sur-Sèvre

Mouchamps

Mouilleron-le-Captif

Nesmy

Palluau

Le Poiré-sur-Vie
La Rabatelière
Rocheservière
Rochetrejoux
Saint-André-Goule-d'Oie
Saint-Aubin-des-Ormeaux
Saint-Denis-la-Chevasse
Rives-de-l'Yon
Saint-Étienne-du-Bois
Saint-Fulgent
Saint-Georges-de-Montaigu
Saint-Germain-de-Prinçay
Saint-Hilaire-de-Loulay
Saint-Hilaire-le-Vouhis
Saint-Laurent-sur-Sèvre
Saint-Malô-du-Bois
Saint-Mars-la-Réorthe
Saint-Martin-des-Noyers
Saint-Martin-des-Tilleuls
Saint-Paul-Mont-Penit
Saint-Paul-en-Pareds
Saint-Philbert-de-Bouaine
Saint-Prouant
Saint-Vincent-Sterlanges
Sainte-Cécile
Sigournais
Le Tablier
Thorigny
Tiffauges
Treize-Septiers
Treize-Vents
Venansault
Vendrennes
La Verrie

**Annexe 3 - liste des communes de l'arrondissement des Sables d'Olonne
au 1^{er} janvier 2017**

Les Sables-d'Olonne (chef-lieu d'arrondissement)

Les Achards
L'Aiguillon-sur-Vie
Angles
Avrillé
Barbâtre
La Barre-de-Monts
Beaulieu-sous-la-Roche
Beauvoir-sur-Mer
Le Bernard
Bois-de-Céné
La Boissière-des-Landes
Bouin
Brem-sur-Mer
Brétignolles-sur-Mer
La Chaize-Giraud
Challans
Le Champ-Saint-Père
La Chapelle-Hermier
Château-d'Olonne
Châteauneuf
Coëx
Commequiers
Curzon
L'Épine
La Faute-sur-Mer
Le Fenouiller
Froidfond
La Garnache
Le Girouard
Givrand
Le Givre
Grosbreuil
La Guérinière
L'Île-d'Olonne
L'Île-d'Yeu
Jard-sur-Mer
La Jonchère
Landeronde
Landeveille
Longeville-sur-Mer
Martinet
Moutiers-les-Mauxfaits
Nieul-le-Dolent
Noirmoutier-en-l'Île
Notre-Dame-de-Monts
Notre-Dame-de-Riez

Olonne-sur-Mer
Le Perrier
Poiroux
Saint-Avaugourd-des-Landes
Saint-Benoist-sur-Mer
Saint-Christophe-du-Ligneron
Saint-Cyr-en-Talmondais
Saint-Georges-de-Pointindoux
Saint-Gervais
Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Saint-Hilaire-de-Riez
Saint-Hilaire-la-Forêt
Saint-Jean-de-Monts
Saint-Julien-des-Landes
Saint-Maixent-sur-Vie
Saint-Mathurin
Saint-Révérend
Saint-Urbain
Saint-Vincent-sur-Graon
Saint-Vincent-sur-Jard
Sainte-Flaive-des-Loups
Sainte-Foy
Sallertaine
Soullans
Talmont-Saint-Hilaire
La Tranche-sur-Mer
Vairé